



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE DE BAUX
DEROGATOIRES POUR LE MOIS DE FEVRIER
2025 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE
25BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-25-006
EN DATE DU 17 JANVIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « SHIKEKO », « LE LOUP ET L'AGNEAU », « CORINNE ODDO-VALETTE », de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « SHIKEKO » dont le siège est situé au 90 rue de Marignan à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94210), représentée par Madame Elsa BONHOMME.

Durée : du lundi 10 février 2025 à 11h00 au lundi 17 février 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « LE LOUP ET L'AGNEAU » dont le siège est situé au 46 rue du Champs de Chartres à SARCELLES (95200), représentée par Madame Marie-Laure LELLOUCHE.

Durée : du lundi 17 février 2025 à 11h00 au lundi 24 février 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ Madame Corinne ODDO-VALETTE, à l'adresse suivante : 32 avenue de Joinville à NOGENT-SU-MARNE (94130).

Durée : du lundi 24 février 2025 à 11h00 au lundi 3 mars 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250117-lmc1H12659H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/01/2025
Date de Publication : 17/01/2025